



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2015

Présents : Mmes Anglaret, Du Garay, Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Magne, Rousset, Therme, Veissiere.

Pouvoirs : F Buffay à M Deloison
I Allezard, à B Veissiere
D Michalon à J Therme

Absent excusé: R Gaillot

Absente : C Folio

Secrétaire de séance : Mme Marie Thérèse Du Garay

Ordre du jour :

- Appel à projet « excellence patrimoniale - Place du Foirail »
- Agenda d'accessibilité programmée
- Points divers

L'an deux mil quinze, le 27 août à 18 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

La séance se déroule sous la conduite de Bernard VEISSIERE, Maire.

APPEL A PROJET « EXCELLENCE PATRIMONIALE - PLACE DU FOIRAIL »

C'est une étape significative d'aménagement du bourg que souhaite engager le conseil municipal. Cette action s'inscrit dans la continuité des aménagements engagés depuis 2003 en débutant alors par la Place de La Fontaine, autre lieu emblématique du village. Cette action s'inscrit aussi dans l'objectif communal d'obtenir le label « plus beau village de France » et c'est d'ailleurs à ce titre que le Conseil Régional soutient ce Projet, et qu'il pourrait en être de même pour l'Europe.

L'aménagement débutera sous le marché aux veaux en garantissant une continuité piétonne jusqu'à l'entrée du bourg route d'Anzat. Les réseaux seront aussi rénovés compte tenu de leur ancienneté. La Place du Foirail sera aménagée afin de redevenir un lieu de vie tout en gardant l'empreinte de sa fonction initiale de Foirail. Fontaine déplacée et rénovée, limitation de la partie voirie de la place, maintien de la possibilité de retournement des engins, stationnement ... les usages actuels seront maintenus dans un cadre rénové et plus accueillant. Cette opération de plus de 600 000 € HT (hors réseaux) ne s'engagera que lorsque les subventions seront obtenues ; c'est pourquoi le conseil municipal décide de répondre en urgence à un appel à projet européen sur « l'excellence patrimoniale » au cours du mois d'août afin d'obtenir un financement européen, combiné à l'aide de la Région et du Département. Réponse attendue d'ici fin d'année 2015.

A leur demande un exemplaire du dossier d'appel à projet concernant la Place du Foirail, le Marché aux veaux, chemin rural de Gannat, rue de la petite côte et Place de la Brèche sera distribué à chaque conseiller municipal afin qu'il puisse l'étudier et faire part de ses remarques lors de l'élaboration final de celui-ci.

Le plan de financement pourrait se traduire comme suit :

➤ Dépenses		680 018.00 € HT
	Travaux :	680 018.00 € HT
➤ Recettes		680 018.00 € HT
	FEADER	302 400.00 € HT
	Département (FIC)	102 000.00 € HT
	Région(Mise en tourisme)	75 644.50 € HT
	Emprunt communal	100 000.00 € HT
	Auto financement	99 973.50 € HT

Accord unanime du conseil pour avancer sur ce dossier, répondre à l'appel à projet et solliciter toute aide financière possible.

MAITRISE D'ŒUVRE : CHAPELLE DE LA RECLUSE - LOCAL RANDO - WC PUBLIC

Après l'audition par les membres du conseil de quatre cabinets d'architectes en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la chapelle de la Recluse ainsi que pour l'aménagement d'un local randonnée et la création de WC public, le Conseil décide de confier cette maîtrise d'œuvre au cabinet Julien MILLON architecte urbaniste à un taux de rémunération fixé à 10 % du coût prévisionnel des travaux (130 000.00 € HT) soit 13 000.00 € HT Accord unanime du conseil.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'ap)

Bernard VEISSIERE présente la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée. Il rappelle que l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005. À compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) ou d'installations ouvertes au public (IOP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Un diagnostic d'accessibilité a été réalisé pour les ERP et IOP de la commune, dans le cadre du stage mutualisé par les 15 communes d'Ardes Communauté, et avec les conseils de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

La durée d'exécution des travaux étant fixée à trois ans, Monsieur le Maire présente l'estimation financière prévisionnelle allouée à l'ensemble des travaux concernant les bâtiments ou installations ouverts au public sur 3 années. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de valider l'agenda d'accessibilité programmée et autorise le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'Accessibilité programmée auprès des services de l'Etat.

POINTS DIVERS :

Formation :

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Mlle DECOUZE Mélanie a été recrutée en décembre 2015 afin d'assurer les fonctions d'Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM). Elle souhaite s'engager dans cette voie et ambitionne obtenir le CAP petite enfance qui lui permettrait de se présenter au concours d'ATSEM. Elle a d'ores et déjà engagé les démarches auprès du centre de formation à distance du CNED et formalisé son inscription par le règlement de celle-ci pour un montant de 869 €. Le Maire précise que c'est bien entendu à la collectivité de financer cette formation et demande au conseil de bien vouloir délibérer pour rembourser Mlle DECOUZE. Guillaume ROUSSET ajoute qu'un nombre d'heures lui sera alloué représentant le temps de formation effectué à son domicile.

Clôture de la séance à 21 h 45.